



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 128 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Préparer les moyens opérationnels de l'Organisation et assurer la continuité de ses activités dans l'éventualité d'une crise prolongée résultant d'une pandémie de grippe : prévisions de dépenses révisées concernant les chapitres 17, 20, 21, 27, 28C, 28D, 28E, 28F et 28G du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général intitulé « Préparer les moyens opérationnels de l'Organisation et assurer la continuité de ses activités dans l'éventualité d'une crise prolongée résultant d'une pandémie de grippe : prévisions de dépenses révisées concernant les chapitres 17, 20, 21, 27, 28C, 28D, 28E, 28F et 28G du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 » (A/62/328). Durant l'examen du rapport, les membres du Comité consultatif se sont entretenus avec des représentants du Secrétaire général, qui leur ont donné des renseignements complémentaires.

2. Le Comité consultatif note que face à l'apparition du virus A(H5N1), forme hautement pathogène de l'agent infectieux de la grippe aviaire, qui fait craindre une nouvelle pandémie de grippe chez les humains et a mis le monde en alerte, les organismes des Nations Unies ont mis en place des stratégies coordonnées aux niveaux national et international. Le 25 septembre 2005, l'Organisation des Nations Unies a désigné un Coordonnateur du système des Nations Unies pour les gripes aviaire et humaine, qui a été chargé d'établir et de faire appliquer un plan global d'action unifiée prévoyant les mesures que les organismes des Nations Unies, à l'échelle mondiale, doivent prendre pour contribuer à la prévention d'une pandémie de grippe, se préparer à cette éventualité et être en mesure d'intervenir utilement si elle se concrétise; le Coordonnateur a aussi pour mission de rendre plus efficace la



lutte contre la grippe aviaire¹. Le Comité directeur interinstitutions pour les questions touchant la grippe aviaire et la grippe humaine, créé en septembre 2005 et présidé par la Vice-Secrétaire générale, se réunit à intervalles d'environ deux mois pour définir des orientations en vue d'une action globale coordonnée des organismes des Nations Unies². En mars 2006, des dispositions ont été prises pour se préparer à l'éventualité d'une pandémie et assurer la continuité de l'activité et la protection du personnel. Les dispositions suivantes ont été mises en place : a) directive du Secrétaire général faisant obligation à tous les bureaux et organismes des Nations Unies de désigner pour chaque lieu d'affectation un coordonnateur pour les questions touchant la grippe aviaire et la grippe humaine; b) publication de directives à l'intention des organismes des Nations Unies pour la mise en place de dispositifs de crise dans l'éventualité d'une pandémie (Pandemic Planning and Preparedness Guidelines for the United Nations System); et c) diffusion de directives à l'usage du personnel des services médicaux des Nations Unies pour l'établissement de plans d'alerte en cas de pandémie de grippe (United Nations Medical Services Staff Contingency Plan Guidelines for an Influenza Pandemic)³. On a indiqué au Comité consultatif qu'un coordonnateur pour la préparation en vue d'une pandémie de grippe avait été nommé au Siège en mai 2006 et qu'il était resté en poste jusqu'en juillet 2007, date à laquelle ses fonctions avaient été transférées au Département de la gestion (voir par. 6 ci-dessous).

3. Le Comité consultatif note aussi qu'en septembre 2006 l'Équipe de haut niveau chargée de la préparation aux situations de crise, présidée par la Vice-Secrétaire générale, a demandé à tous les offices des Nations Unies et à toutes les commissions régionales d'établir des plans de préparation et les prévisions budgétaires s'y rapportant. Les plans d'urgence devaient répondre à deux objectifs : protéger la santé du personnel, et assurer sa sécurité et sa sûreté ainsi que celles des biens de l'Organisation, et assurer la continuité des fonctions et activités essentielles de l'Organisation. Pour s'assurer que les plans de préparation et les prévisions budgétaires s'y rapportant reflètent les meilleures pratiques internationales en matière de préparation à une pandémie, des validations externes ont été réalisées en juin et juillet 2007⁴. On a également entrepris d'élaborer des plans de préparation pour les opérations de maintien de la paix et pour les bureaux des organismes des Nations Unies dans les pays⁵.

4. Le Comité consultatif note en outre que les dépenses qui auront été engagées en 2007 pour préparer le Secrétariat à l'éventualité d'une pandémie sont couvertes selon des modalités de financement relevant du pouvoir discrétionnaire que l'Assemblée générale a accordé au Secrétaire général par sa résolution 60/283, et qu'il sera rendu compte de ces dépenses dans le second rapport sur l'exécution du budget-programme⁶. Les crédits alloués à ce titre, qui totalisent 5 969 900 dollars pour 2007, concernent les chapitres 17, 18, 20, 21, 27, 28A, 28C, 28D, 28E, 28F et 28G du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007. Le Comité consultatif ayant demandé des précisions, on lui a indiqué qu'il devrait rester sur ce montant un solde inutilisé de 275 577 dollars en fin d'année (voir annexe I).

¹ A/62/328, par. 1.

² Ibid., par. 2.

³ Ibid., par. 3.

⁴ Ibid., par. 6 et 8.

⁵ Ibid., par. 7.

⁶ Ibid., par. 13.

5. Ainsi qu'il apparaît aux tableaux 9 et 10 du rapport du Secrétaire général, les prévisions révisées pour 2008-2009 comprennent des dépenses supplémentaires d'un montant de 7 868 600 dollars pour les bureaux de New York, Genève, Vienne et Nairobi et les commissions économiques régionales, dont 5 951 600 dollars pour le Siège⁷. À sa demande, on a remis au Comité consultatif le détail de ces dépenses, renouvelables et non renouvelables, par objet de dépense (voir annexe II). Trois grandes catégories d'activités de préparation ont été définies : a) des mesures visant à permettre à l'Organisation de continuer d'exercer ses fonctions et de poursuivre ses opérations essentielles en cas de crise; b) des mesures d'ordre médical (prévention et interventions); et c) des mesures de préparation (renforcement des capacités et formation). Si une pandémie survient, d'autres activités devront être entreprises et des ressources supplémentaires seront alors nécessaires. Celles-ci sont estimées à 9 976 200 dollars, un montant qui est indiqué dans le rapport du Secrétaire général à titre d'information⁸.

II. Continuité des opérations

6. Le Comité consultatif note que les activités visant à assurer la continuité des opérations représenteraient la plus grosse part des crédits demandés pour 2008-2009. Sur un montant estimatif total de 5 951 600 dollars pour le Siège, 5 038 700 dollars ont trait à des activités relatives à la continuité des opérations, dont le financement du Groupe de la continuité des opérations qui a été créé au Bureau des services centraux d'appui (Département de la gestion). Le Groupe a été chargé de coordonner et de suivre l'élaboration des plans de crise et les activités de préparation dans tous les lieux d'affectation⁹. S'étant renseigné, le Comité a été informé que pour l'exercice 2008-2009, le Groupe, dont le personnel informatique d'appui, compterait six postes de personnel temporaire autre que pour les réunions [2 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] dont le coût estimatif serait de 1 963 500 dollars. Tous ces postes temporaires, sauf un P-5, devraient être maintenus après 2009 (voir annexe III). Deux ont déjà été pourvus et trois autres devraient l'être en novembre 2007.

7. En 2008 et 2009, les activités relatives à la continuité des opérations devraient consister essentiellement à mettre à niveau les services informatiques des différents bureaux de l'ONU. Au Siège, il est prévu d'acheter des logiciels et des licences pour permettre au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale de se réunir par visioconférence en cas d'urgence et pour permettre au personnel remplissant des fonctions essentielles de continuer de travailler dans l'enceinte du Siège ou d'exercer en télétravail¹⁰. À l'Office des Nations Unies à Vienne, il est prévu de mettre à niveau le matériel et les logiciels de manière que tous les fonctionnaires (500 personnes) puissent travailler à distance¹¹. À l'Office des Nations Unies à Genève, il est prévu de mettre à niveau les systèmes informatiques et télématiques et l'équipement des locaux pour permettre le télétravail et accroître la capacité des

⁷ Ibid., tableau 1.

⁸ Ibid., par. 11 et 12, et tableaux 9 et 10.

⁹ Ibid., par. 19 et 20.

¹⁰ Ibid., par. 15 et 20.

¹¹ Ibid., par. 27.

installations de téléconférence audio et de visioconférence afin que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale puissent poursuivre leurs travaux¹².

8. Le Comité consultatif note que le Secrétariat a entrepris diverses autres activités dont l'objet est d'assurer la continuité des opérations. **Le Comité consultatif souhaite que l'on ne disperse pas l'effort en matière de continuité des opérations. Il recommande que l'on procède à une étude d'ensemble des besoins dans ce domaine, sous les auspices du Directeur général de l'informatique. Cette étude devrait couvrir toutes les activités relatives à la continuité des activités, dont celles décrites plus haut concernant les dispositions à prendre en vue d'une éventuelle pandémie de grippe et celles concernant la reprise après sinistre et la continuité des opérations dans le domaine des technologies de l'information et des communications, au sujet desquelles un rapport séparé doit être présenté à l'Assemblée générale en application de ses résolutions 59/276 et 60/266. Il conviendrait qu'un rapport supplémentaire soit présenté ultérieurement à l'Assemblée sur ces questions. En attendant les conclusions de l'étude, le Comité consultatif recommande que l'on ne fasse appel à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) que lorsqu'on en a vraiment besoin. Il recommande en conséquence que le montant des crédits demandés à ce titre pour l'exercice 2008-2009 soit réduit de 20 % (629 000 dollars).**

III. Intervention médicale et prévention

9. Le Comité consultatif a examiné la question de la constitution et du renouvellement des stocks de médicaments à prévoir en cas de pandémie de grippe humaine. Comme indiqué au paragraphe 21 du rapport du Secrétaire général, si l'on veut maintenir des stocks de fournitures médicales, il faudra constamment investir afin de renouveler les stocks au fur et à mesure que les dates d'expiration seront dépassées. On a expliqué au Comité consultatif que les stocks de médicaments comprendraient des médicaments contre la grippe commune, des antibiotiques et des doses de vaccin contre les gripes saisonnières. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'on ignorait quelle serait l'efficacité des produits en stock en cas de pandémie, le virus pouvant muter. On lui a aussi indiqué qu'après l'apparition d'un nouveau virus, la mise au point d'un vaccin pouvait prendre des mois.

10. Le Comité consultatif a en outre été informé que les antibiotiques pouvaient être conservés en moyenne quatre ans mais que les stocks de vaccin contre la grippe saisonnière et les stocks de suspensions buvables à usage pédiatrique devraient être renouvelés chaque année. **Le Comité consultatif se demande s'il serait rentable de constituer les stocks proposés, qui seraient dans certains cas à renouveler chaque année, pour lutter contre un virus contre lequel les produits stockés pourraient être inefficaces.** Il fait observer que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a pris des dispositions avec de grandes sociétés pharmaceutiques en vue de la constitution de stocks d'urgence pour certains produits et il a par ailleurs été informé que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme des Nations Unies pour le développement avaient pris de leur côté des dispositions analogues. **Le Comité consultatif recommande donc que le Secrétariat étudie la possibilité de mettre en place des dispositions analogues pour les médicaments et les**

¹² Ibid., par. 25.

vaccins en prévision d'une éventuelle pandémie de grippe humaine. À ce stade, il recommande une réduction de 20 % (89 000 dollars) pour ce qui est des médicaments ayant une durée de conservation limitée.

11. En ce qui concerne la coopération avec les pays hôtes en matière d'intervention médicale et de prévention, le Comité consultatif note avec satisfaction que le Gouvernement autrichien assurerait des services médicaux (intervention et prévention) au personnel des Nations Unies à Vienne et que le Gouvernement suisse ferait de même pour le personnel des Nations Unies à Genève¹³. **Le Comité consultatif recommande que tous les bureaux des Nations Unies soient instamment invités à collaborer étroitement avec les gouvernements des pays hôtes afin de mettre en place des dispositions analogues pour leur personnel.**

IV. Renforcement des capacités et formation

12. En ce qui concerne le renforcement des capacités et la formation en vue de la préparation à une pandémie, le Comité consultatif note que ces activités comprendraient la formation externe d'agents de liaison et la formation interne du personnel, au moyen de consultants et de séances de formation. La campagne de sensibilisation consisterait, notamment, à distribuer des dépliants expliquant comment faire face aux difficultés de tous ordres en cas de pandémie, des brochures contenant des réponses aux questions les plus courantes ainsi que des conseils, des plaquettes et des affiches¹⁴. **Le Comité consultatif pense que l'OMS devrait prendre la tête des opérations pour ce type de formation. On devrait donner la priorité à l'apprentissage et à la formation en ligne et à cet égard utiliser autant que possible l'information disponible sur le site Web de l'OMS et le matériel de formation mis au point par cette organisation. Le Comité note avec satisfaction que l'information affichée sur le site Web de l'OMS l'est dans les six langues officielles.**

13. À ce sujet, le Comité consultatif note que le Secrétariat créerait deux sites Web, l'un, à l'usage du public, qui serait tenu par le Département de l'information dans les six langues officielles, et l'autre, à l'usage du personnel des Nations Unies, qui serait tenu par le Bureau de la gestion des ressources humaines a priori dans les deux langues de travail¹⁵. On a expliqué au Comité consultatif que, pour l'exercice 2008-2009, le site destiné au public représenterait une dépense de 128 000 dollars, qui couvrirait l'hébergement, la gestion du contenu et la tenue à jour du site, et que le site destiné au personnel coûterait 404 400 dollars, une dépense qui couvrirait la gestion du contenu du site et l'infrastructure. **Compte tenu de ce qui précède, ainsi que du rôle clef que joue l'OMS en tant que coordonnateur des activités relatives à la pandémie de grippe, le Comité consultatif craint que ces activités ne fassent double emploi avec celles de l'OMS. Il estime que le Secrétariat devrait s'efforcer d'utiliser au maximum le matériel d'information produit par l'OMS et limiter en conséquence ses propres activités. Le Comité consultatif recommande donc une réduction de 20 % (106 480 dollars) à la rubrique Services contractuels et à la rubrique Frais généraux de fonctionnement.**

¹³ Ibid., par. 24 et 26.

¹⁴ Ibid., par. 22, 31, 35, 41 et 44.

¹⁵ Ibid., par. 22.

V. Conclusion

14. Le Comité consultatif reconnaît qu'il convient, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, de prendre des dispositions en prévision d'une pandémie prolongée de grippe humaine et de mettre en place un plan d'urgence. Il estime cependant qu'il faudrait mettre en place une action coordonnée et avisée à l'échelle du système des Nations Unies. Le Coordonnateur du système des Nations Unies pour les gripes aviaire et humaine devrait assurer la coordination, tandis que l'OMS jouerait le rôle de portail d'accès central dans la campagne de sensibilisation à l'intention du public et assurerait la formation et l'appui technique pour l'ensemble du système des Nations Unies. Le Comité consultatif recommande que les prévisions de dépense révisées pour l'exercice biennal 2008-2009 soient approuvées sous réserve des recommandations formulées dans le présent rapport. Il recommande également que la question du maintien du Groupe de la continuité des opérations au-delà de l'exercice biennal 2008-2009 soit examinée en tenant compte des résultats de nouvelles consultations avec l'OMS (voir par. 6 ci-dessus).

Annexe I

Préparation à une pandémie de grippe aviaire : montant des dépenses par rapport aux crédits alloués

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédits alloués	Dépenses au	Montant estimatif des dépenses du 25 septembre au	Solde
	pour 2007	24 septembre 2007	31 décembre 2007	
	a	b	c	d = a - (b+c)
Postes	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	1 185 500,0	369 717,0	539 895,7	258 987,3
Consultants et experts	–	16 900,0	–	–
Frais de voyage des représentants	–	–	–	–
Frais de voyage du personnel	112 100,0	55 016,0	58 758,2	(1 674,2)
Services contractuels	924 100,0	1 502,8	922 597,2	–
Frais généraux de fonctionnement	859 100,0	–	841 550,0	17 550,0
Dépenses de représentation	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	1 719 900,0	12,0	1 719 900,0	(12,0)
Mobilier et matériel	1 169 200,0	56 870,2	1 111 603,8	726,0
Subventions et contributions	–	–	–	–
Total	5 969 900,0	500 018,0	5 194 304,8	275 577,2

Note : Les crédits pour 2007 ont été disponibles en août 2007. On n'a dépensé jusqu'à présent qu'un petit pourcentage des crédits alloués, mais le montant total de ces crédits devrait être engagé d'ici à la fin de 2007.

Annexe II

Récapitulation des crédits demandés pour l'exercice biennal 2008-2009, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>
Postes	–	–	–
Autres dépenses de personnel	3 148,6	2 709,1	439,5
Consultants et experts	3,0	3,0	–
Frais de voyage du personnel	40,0	40,0	–
Services contractuels	1 960,3	456,6	1 503,7
Frais généraux de fonctionnement	1 888,6	1 888,6	–
Dépenses de représentation	–	–	–
Fournitures et accessoires	693,3	406,6	286,7
Mobilier et matériel	134,8	108,4	26,4
Subventions et contributions	–	–	–
Total	7 868,6	5 612,3	2 256,3

Annexe III

Personnel temporaire autre que pour les réunions

<i>Bureau</i>	<i>Postes qu'il est prévu de maintenir après 2009</i>	<i>Postes qu'il n'est pas prévu de maintenir après 2009</i>
Commission économique pour l'Afrique	3 postes (1 poste P-3 d'agent de liaison pour les questions touchant la grippe aviaire et 2 postes d'agent des services généraux (agent local) pour les activités de préparation et de formation)	0
Bureau de la gestion des ressources humaines	0	2 postes de la classe P-4 pour l'élaboration de directives médicales et de simulations, et pour la coordination, la préparation et l'exécution de plans de formation
Bureau des services centraux d'appui	5 postes (1 poste P-5 de chef du Groupe de la continuité des opérations, 1 poste P-4 de spécialiste de la continuité des activités, 2 postes P-3 d'informaticien et 1 poste d'assistant [agent des services généraux (Autres classes)])	1 poste P-5 de coordonnateur des simulations et de la continuité des opérations
Office des Nations Unies à Nairobi	3 postes (1 poste P-4 de spécialiste de la coordination et 2 postes d'assistant [agent des services généraux (Autres classes)])	0